

Info-pêche No 45

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit

- Page 1 **Editorial** : L'eau, le "point fort" de ce numéro 45 ... quoi de plus naturel pour les pêcheurs ?
- Pages 2 - 3 **Histoires d'eau** : l'eau, source de vie, a toujours préoccupé les hommes.
- Page 4 **L'initiative "Eaux Vivantes" a abouti !!** : L'initiative populaire fédérale de la FSP a été déposée à la Chancellerie Fédérale à Berne avec plus de 162'000 signatures !!
- Page 5 **Pêche au lac** : des membres de l'APL emmènent des enfants du camp de l'ASL à la pêche.
- Page 6 - 7 **Statistiques 2004** : introduit en 2004, le nouveau carnet de contrôle des captures nous livre ses premiers enseignements ... très intéressants.
- Page 8 **Le point sur le repeuplement (1ère partie)** : le Bureau suisse de Conseils sur la Pêche (FIBER) nous fait part des nouvelles pistes sous l'éclairage de l'expérience et des connaissances actuelles.
- Page 9 **Camp de pêche 2006** : chroniques de la 2e édition du camp de pêche de l'AGSP.
- Pages 10 - 11 **P'tites Nymphos** : à lire sans modération !
- Page 12 **Adhésion à l'AGSP** : rejoignez l'AGSP !

Editorial

Nous sommes tous concernés !!

Vous avez entre les mains (ou sur votre écran d'ordinateur) le numéro 45 de l'INFO-PECHE de l'AGSP. Une fois n'est pas coutume, nous n'allons pas nous attarder sur les problèmes lancinants des oiseaux piscivores ou des pique-niqueurs et autres soi disant "naturalistes" de l'Allondon. Non, le débat se situe au niveau beaucoup plus large de la préservation et de la restauration de notre patrimoine commun: l'eau. Au fil des différents articles vous y découvrirez l'état actuel de la réflexion et aussi des actions qui sont entreprises inlassablement, parfois avec de beaux succès, pour léguer à nos enfants l'amour de la nature et des cours d'eau et donc l'envie de les protéger ... car les pêcheurs se préoccupent aussi de ça !

Maxime PREVEDELLO - président AGSP

Vous désirez recevoir l'INFO-PECHE sous forme électronique ? C'est possible !
Envoyez un courriel au président de l'AGSP à l'adresse: prevedello@bluewin.ch

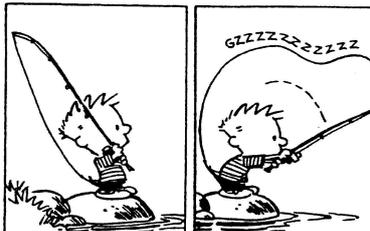
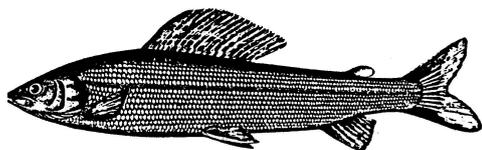
winterthur

Winterthur-Assurances
Agence générale du Seujet

winterthur

Quai du Seujet 10
1201 Genève 1
Téléphone 022 716 06 06
Téléfax 022 716 06 00

Claude-Alain Neury
Agent général



L'AGSP vous remercie de soutenir ses annonceurs



L'EAU DANS TOUS SES ETATS

I. L'agriculture, première consommatrice d'eau dans le monde

(M.P.) *L'agriculture représente 70% des prélèvements d'eau dans le monde, mais de nombreuses pratiques locales traditionnelles montrent l'exemple d'une gestion respectueuse de la ressource, explique Marie-Françoise COUREL, géographe, présidente de l'Ecole pratique des hautes études à Paris et chercheuse au CNRS:*

Q: La consommation d'eau par l'agriculture est-elle soutenable à long terme ?

R: Dans les zones arides, l'irrigation entraîne presque toujours de grosses déperditions d'eau liées à son évaporation. Le succès de la "révolution verte" dans les années 80 était basé sur un investissement massif: construction de barrages et prélèvements dans les fleuves pour remplir des canaux d'irrigation, sans mesurer l'impact de ces prélèvements sur les autres usages. Mais aujourd'hui, les agriculteurs sont chaque fois plus dépendants de l'eau souterraine, extraite de manière "non soutenable". L'Inde est un exemple flagrant, mais l'anarchie dans les eaux souterraines de la planète se retrouve en Chine, Iran, Indonésie, Brésil, Mexique, Maroc, jusqu'aux Etats-Unis qui vident leurs réserves souterraines pour produire des denrées d'exportations. L'Arabie Saoudite est un cas extrême: elle cultive du blé en plein désert alors que le pays n'en consomme pas et que 90 % de l'eau servant à l'irrigation s'évapore dans l'atmosphère!

Q: Faut-il incriminer l'agriculture intensive des pays développés ou les pratiques d'irrigation en général?

R: La notion "d'eau virtuelle" est ici importante: elle désigne l'eau utilisée pour la culture et la manufacture des produits du commerce international. Produire 1 litre de lait exige 2000 litres d'eau; 1 kg de blé 1000 l; un tee-shirt de coton 7000 l ou 1kg de viande de boeuf 20'000 l. Mais l'eau est économisée par celui qui importe le bien. Les pratiques traditionnelles sont souvent intelligentes, surtout là où l'eau est rare. Il faut les valoriser et leur associer les techniques actuelles. Le Cap Vert, par exemple, utilise des pratiques traditionnelles de culture en terrasse alliées à des techniques plus modernes de récupération par condensation de l'eau de montagne, assurant un goutte-à-goutte efficace. D'autres systèmes respectueux de la ressource ont été mis en place à travers le monde "horloges à eau" au Népal central, "kariz" en Chine ou "kanat" en Iran : ce sont des systèmes de canalisation d'eau souterrains qui la préservent de l'évaporation tout en évitant la salinisation de la terre.

Q: Le Forum de Mexico entend promouvoir la gestion locale de l'eau: faut-il privilégier cette voie dans les pays les plus démunis?

R: Décentraliser ne doit pas impliquer le retrait de l'Etat de sa mission de gestion et de contrôle sur la qualité de l'eau. Il faut surtout assurer un suivi: ouvrir les yeux sur des exemples intelligents de gestion locale de l'eau, mesurer la place des petites expériences et dégager des exemples.



Un Kariz, cours d'eau artificiellement souterrain

II. Huit fois plus d'eau dans le Doubs

(Communiqué de presse de l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) du 27 avril 2006)

Les travaux d'assainissement du barrage de Moron (NE) sur le Doubs sont terminés. Huit fois plus d'eau sont désormais restitués à la rivière entre le barrage et l'usine du Châtelot. Pour limiter les pertes de production d'électricité, une turbine a été installée au pied du barrage. Le projet transfrontalier a été financé par la société propriétaire de l'usine, la France et la Suisse.

En aval du barrage franco-suisse de Moron, l'augmentation du débit, de 250 l/sec à 2000 l/sec aujourd'hui, va améliorer considérablement la qualité du milieu aquatique dans le tronçon à débit résiduel. Par ailleurs, l'apport supplémentaire d'eau va également réduire les importantes fluctuations des niveaux d'eau en aval de la centrale, imputables aux turbines intermittentes (éclusées).

L'assainissement de l'usine du Châtelot est le premier projet à être financé par la Confédération comme le prévoient les dispositions sur les débits résiduels dans la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, 1991, voir le texte en grisé en bas de page).



Source du Doubs

L'ensemble du projet a été devisé à 6 millions de francs. L'usine du Châtelot prend à sa charge les pertes de production (3,2 millions kWh) et les charges d'exploitation supplémentaires jusqu'à la fin de la concession en 2028, ainsi que la mise sous terre d'une ligne aérienne, ce qui équivaut à environ 3 millions de francs. Le coût d'investissement de la centrale construite au pied du barrage, qui s'élève à 3 millions, a été financé par la France (1,5 million) et la Suisse (1,5 million). Le canton de Neuchâtel, le Fonds suisse pour le paysage et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) se partagent à parts égales la contribution suisse.

Renseignements

M. Daniel HEFTI, OFEV, Gestion des espèces, tél. 031 322 90 00

M. Rémy ESTOPPEY, OFEV, Division eaux, tél. 031 322 68 78

Internet : 2 sites à visiter

www.environnement-suisse.ch/buwal/fr/fachgebiete/gewaesserschutz/restwasser/index.html

www.environnement-suisse.ch/imperia/md/content/buwalcontent/nws/42.pdf

Aide fédérale pour l'assainissement des débits résiduels

Les débits résiduels minimum assurent la prise en compte de tous les utilisateurs de l'eau: 94% du volume d'eau exploitable sont dévolus à la production hydroélectrique, 6% en moyenne sont laissés aux cours d'eau pour assurer leurs fonctions écologiques, une bonne qualité des eaux et l'alimentation des nappes d'eaux souterraines. Ce partage sera atteint au niveau national lorsque toutes les concessions auront été renouvelées, soit en 2070 environ. En attendant, la LEaux demande un assainissement limité et économiquement supportable d'ici 2012. La Confédération peut subventionner ces travaux lorsque les frais d'assainissement sont trop lourds pour l'exploitant, que l'objet se trouve dans des inventaires nationaux, cantonaux ou que des intérêts publics prépondérants exigent un assainissement supplémentaire.

III. Charte de l'eau de la région lémanique

(M.P.) C'est lors des Etats généraux organisés par l'Association de Sauvegarde du Léman (ASL) en octobre 2005 que la charte de l'eau de la région lémanique a été adoptée. Cette charte vise à sauvegarder durablement ce patrimoine magnifique: le Léman et ses rivières ... pour nous et les générations futures.

La région lémanique c'est le regroupement du bassin versant du Léman, du bassin franco-genevois et du bassin de l'Arve. Soit un superficie de 10'299 km²; une altitude moyenne de 1'580 m; une population permanente de 1'620'800 habitants (Suisse: 1'200'910, France 419'890); une capacité d'accueil touristique de 919'560 personnes (Suisse: 464'710, France: 454'850); un nombre total de 570 communes, dont 384 dans 4 cantons suisses (Valais 158, Vaud 180, Fribourg 1, Genève 45) et 186 dans 2 départements français (Haute-Savoie 162, Ain 24)

Source: CIPEL, 2003



Les 13 articles de la charte de l'eau

Article 1 L'eau est un bien commun de l'humanité.

Article 2 Chaque individu a un droit universel d'accès inaliénable et imprescriptible à une eau dont la quantité et la qualité sont au moins égales à celles requises pour ses besoins essentiels.

Article 3 La ressource en eau de la région lémanique doit être gérée dans le respect des principes du développement durable.

Article 4 La coopération régionale transfrontalière doit permettre une gestion intégrée des ressources en eau de la région lémanique.

Article 5 L'eau de la région lémanique doit être préservée de la pollution de manière à satisfaire aux exigences de la santé publique et à conserver un bon état écologique des écosystèmes aquatiques.

Article 6 Le cycle naturel de l'eau dans la région lémanique doit être respecté.

Article 7 Les activités socio-économiques respectueuses d'une gestion durable de la ressource en eau doivent être promues et généralisées dans la région lémanique.

Article 8 La gestion intégrée de la ressource en eau implique que chaque citoyen soit pleinement informé des enjeux liés à l'eau et qu'il soit un partenaire actif et responsable.

Article 9 La gestion intégrée des ressources en eau implique un effort accru de formation professionnelle et académique ainsi que de formation continue.

Article 10 La gestion intégrée des ressources en eau de la région lémanique implique une recherche scientifique et technique accrue et un effort d'interdisciplinarité et d'intégration dans l'approche des problématiques liées à l'eau.

Article 11 Des moyens financiers appropriés doivent être mobilisés pour la mise en oeuvre de plans d'actions de gestion durable de l'eau dans la région lémanique.

Article 12 Les éléments du patrimoine culturel et historique lémanique liés à l'eau doivent être préservés ou restaurés.

Article 13 Une solidarité avec les pays et groupes de populations défavorisés et situés dans les régions à fortes contraintes hydriques doit être développée.

Vous pouvez consulter le document complet de ces Etats généraux sur le site Internet à l'adresse: www.asleman.org/publications/lemaniques/058.pdf

IV. L'eau de l'Allondon ... enfin propre ?

C'est le vendredi 28 juillet dernier qu'eut lieu la cérémonie de pose de la première pierre de la future STEP du Bois-de-Bay à Peney-Dessous. En fait, il fut procédé au battage d'un des 530 pieux qui constitueront les fondations de l'ouvrage au moyen d'un marteau pilon de 6 tonnes ! Pour rappel, le Grand Conseil genevois a adopté le 27 janvier 2006 un crédit de 122 millions de francs (78 millions d'Euros) pour la construction de cette nouvelle STEP. Cette importante réalisation permettra le démantèlement de 3 installations devenues obsolètes: une en Suisse (Nant d'Avril) et deux en France voisine (Allondon et Journans). Ces mesures, qui visent au final à préserver la qualité de l'Allondon, s'inscrivent dans le cadre du contrat de rivières transfrontalier Pays de Gex-Léman. A cette occasion, Monsieur Robert CRAMER, Conseiller d'Etat au Département du Territoire, était accompagné de MM. Etienne BLANC, Président de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), Guy MAURIN élu au Service Eau et Assainissement de la CCPG, et Fabio HEER, directeur du service des constructions environnementales. Tout le monde se félicita de l'excellente coopération transfrontalière qui a permis d'aboutir à ce projet. Les pêcheurs aussi !! A relever l'excellent apéritif qui suivit la cérémonie puisqu'il fut offert par le chef Philippe CHEVRIER lui-même ... qui doit se sentir "un peu" redevable du choix de l'emplacement de la nouvelle STEP puisqu'il ne verra pas cette construction "sous les fenêtres" du domaine de Chateauvieux, comme initialement prévu.



MAINTENANT !!



EN MARS 2009 ??

L'initiative "Eaux Vivantes" de la FSP a abouti !!

(FSP, Berne le 3 juillet 2006)

L'initiative populaire fédérale « Eaux vivantes » lancée par la Fédération suisse de pêche (FSP) a été déposée lundi 3 juillet 2006 à la Chancellerie fédérale, munie finalement de **162'511 signatures**. Elle demande l'assainissement et la renaturation des cours d'eau auxquels il a été porté atteinte, suffisamment de débit résiduel, ainsi que le droit d'exiger que les dispositions légales en vigueur soient respectées.

C'est sous la devise « Signal d'alarme ROUGE » que la Fédération suisse de pêche (FSP) a lancé son initiative populaire «Eaux vivantes » en janvier 2005. Depuis, les associations cantonales de pêche de la FSP, les organisations de pêcheurs sportifs qui lui sont proches, ainsi que le magazine « Petri-Heil », son partenaire médias, ont récolté ensemble plus de 120'000 signatures. Le reste des signatures provient des organisations pour la protection de l'environnement qui soutiennent l'initiative : Pro Natura, le WWF Suisse, la Fondation suisse de la Greina, ainsi que des associations membres de l'organisation faîtière de protection des eaux AQUA VIVA.

Au vu de la clarté du résultat, la FSP et ses partenaires attendent que les objectifs principaux visés par l'initiative influencent déjà le débat des Chambres fédérales sur des objets en suspens, notamment les prescriptions concernant les débits résiduels et le droit de recours des organisations. Pour l'essentiel, l'initiative demande la renaturation et l'assainissement des cours d'eau et des zones riveraines dénaturés, la création de fonds cantonaux affectés à la renaturation, le droit pour les organisations nationales de faire des propositions et des recours concernant l'application des dispositions légales en matière de protection des eaux. Comme le président central de la FSP, Werner Widmer, l'a dit à la conférence de presse tenue à Berne, 8 des 57 espèces indigènes de poissons sont éteintes alors que 37 autres sont en danger ou menacées d'extinction. Cela illustre le sérieux de la situation.

Selon Beat Jans, chef du département Politique et affaires internationales à Pro Natura, les paysages fluviaux naturels sont de la plus grande importance pour la survie de nombreuses espèces. Or, en Suisse, environ 90% de toutes les eaux publiques sont perturbées par des ouvrages, canalisées ou exposées aux effets nuisibles des éclusées (forte crue déclenchée artificiellement par les usines électriques alternant avec un rapide assèchement des cours d'eau suite à une brusque décrue). Thomas Vellacott, directeur de programme au WWF Suisse, s'est plu à relever que l'initiative serait aussi un rappel à l'ordre à l'adresse des autorités et des exploitants de centrales hydroélectriques, pour qu'après plus de 30 ans, les dispositions régissant les débits résiduels soient enfin appliquées.



Le président Werner WIDMER lors du dépôt de l'initiative, le lundi 3 juillet 2006 au Palais Fédéral





ECHAFAUDAGE
RENOVATION
BATIMENTS
MICRO TUNNELIER
GENIE CIVIL
TRAVAUX ROUTIERS
FORAGES/SCIAGES



Implenia®

Implenia Construction SA, Chemin Isaac-Anken 8
1219 Aire/Genève, Tél. 022 795 88 88

www.implenia-construction.com



Matinée de pêche au lac Léman avec les enfants du camp ASL - 1er août 2006

(S.F.) Tandis que certains essayaient de faire quelques vifs, je me suis dépêché de préparer des cannes de traîne, histoire d'être fin prêt à 7h30 lors de l'arrivée du groupe d'enfants âgées de 10 à 12 ans. C'est le début de la saison des perches, les vifs sont minuscules, c'est pour cette raison que j'ai tout misé sur la traîne avec des petites cuillères tournantes N°0. Lorsque tous les bateaux sont partis, j'ai constaté qu'ils allaient tous pêcher à la gambe devant la plage du Reposoir. Je me demandais déjà si j'avais choisi la bonne stratégie. Pour le savoir, il fallait attendre le résultat. Le petit moteur de traîne au ralenti nous avons longé le port des Eaux-Vives où nous avons pris des perches jusqu'à l'arrivée au port de la Nautique où j'ai fait demi-tour afin de rester dans les 3m d'eau. Le coup dur, c'est que la moitié des perches se décrochaient à cause du petit triple d'origine. Les cuillères lestées par une olive de 10 grammes

tournaient à environ 15 mètres derrière l'embarcation. Pour le début, c'était pas mal: à trois, ils en prenaient sans arrêt. Vers 10h, il y eût 30 minutes de calme, les perches ne mordaient plus et l'impatience se faisait entendre. Heureusement que l'activité reprit et le manque de touches fut vite oublié. A 11h30, nous fûmes de retour au port et surprise, le choix de la technique était le bon. Dans l'ensemble, il y avait bien assez de perches. J'ai croisé des connaissances qui avaient des vifs et ils en ont pris un paquet. Cette journée fut organisée par l'Association pour la sauvegarde du Léman en collaboration avec l'AGSP et l'APL.

Le plus beau de cette journée, c'est que l'on a permis à ces enfants de réaliser leurs rêves. Le cadre est magnifique et la journée n'était pas terminée puisque le soir même, nous avons pu savourer ces perches en délicieux filets. Rendez-vous en 2007 !

Serge



Toute l'équipe devant la cabane aux Eaux-Vives. Un grand merci aux pêcheurs de l'APL !!

Thiébaud+Perritaz SA

Ventilation Climatisation



20. route de Pré-Marais 1233 Bernex Tél.(022) 850.91.00.

Nouveau carnet de contrôle des captures: les statistiques 2004

Cette année est la troisième saison de pêche en rivières placée sous le "régime" du nouveau carnet de contrôle des captures. Nous vous livrons ci-dessous les résultats et quelques commentaires concernant la première année de son introduction, c'est-à-dire l'année **2004**.

Nombre de permis

En 2004, **1014** permis de pêche en rivières ont été effectivement délivrés à Genève. Parmi ces preneurs de permis, seuls **561** ont rempli au moins une ligne de leur carnet de contrôle, soit 55%.

Commentaire: puisque chaque sortie de pêche doit figurer sur le carnet, ce résultat indique que 45% des pêcheurs ne seraient finalement jamais allés à la pêche durant l'année 2004. La Commission de la Pêche les remercie de verser leur cotisation pour la pêche ... sans jamais y aller ! Ou alors, la vérité est ailleurs ...

Captures par pêcheur "actif"

Chacun des **561** pêcheurs "actifs" ont capturé en moyenne **2.6 truites fario**, **0.06 truites arc-en-ciel**, **0.12 ombres**, **0.14 brochets** et **6.12 perches** dans les rivières genevoises durant l'année 2004. Parmi les pêcheurs ayant déclaré au moins une capture, 283 ont conservé au moins un salmonidé (40 au moins un ombre, 276 au moins une truite fario et 15 au moins une truite arc-en-ciel), d'autre part, 34 de ces pêcheurs ont capturé au moins 1 brochet.

Commentaire: il faut savoir que les statistiques de captures ne sont pas le seul indicateur du peuplement de nos cours d'eau. La pêche est avant tout un loisir qui permet de se ressourcer en pleine nature et la capture, bien qu'importante, n'est plus essentielle. A relever aussi que la réglementation introduite en 2004 est encore plus stricte au niveau du nombre de prises autorisées et des tailles légales de capture, donc les comparaisons avec les années antérieures sont plus difficiles. Enfin, de nombreux pêcheurs rendent des carnets bien remplis mais exempts de captures puisqu'ils gracieux systématiquement leurs prises.



Fréquentation nette (nombre de pêcheurs "actifs" ayant fréquenté au moins 1 fois un cours d'eau)

Grâce au nombre de fréquentations (**11'214** en 2004), les statistiques montrent qu'en moyenne chacun des 561 pêcheurs "actifs" a effectué 20 fréquentations de secteurs durant la saison 2004. Le **Rhône** est le cours d'eau le plus couru avec 66% de fréquentations (sur les 561 "actifs", 369 pêcheurs sont allés au moins une fois dans le Rhône), vient ensuite **La Versoix** avec 38% (215 pêcheurs y ont pêché au moins une fois), puis **l'Allondon** avec 30% (168 pêcheurs). **L'Arve** arrive en 4e position avec 28% de pêcheurs (158) l'ayant choisie au moins une fois comme destination. **La Laire** pointe en 5e position avec 4.5% des fréquentations (25) et **La Seymaz** est 6e avec 3.7% (21). En 7e position, **L'Hermance** est fréquenté par 3.3% des pêcheurs "actifs" (19) alors que **La Drize** est 8e avec 2.85% des pêcheurs (16).

Commentaire: c'est une information intéressante donnée par le nouveau carnet de contrôle, pour autant que tous les pêcheurs y notent le(s) secteur(s) fréquenté(s) chaque fois qu'ils vont à la pêche ! Comme on s'y attendait, le Rhône est en tête du "hit-parade" suivi de la Versoix et de l'Allondon. Le score de l'Allondon est un peu faible par rapport à ce que l'on pourrait attendre de cette rivière. Cela peut s'expliquer par la forte pression du public (baigneurs, pique-niqueurs, etc...) qui décourage certainement les pêcheurs (essayez d'aller sur le parcours mouche lors d'un dimanche ensoleillé de mai ou juin !!).

Nombre de captures conservées (global et par cours d'eau)

Tous cours d'eau confondus, les pêcheurs genevois ont conservé en 2004: **1'469 truites fario**, **34 truites arc-en-ciel**, **66 ombres**, **80 brochets** et **3'436 perches**.

Détail par cours d'eau:

Le Rhône fournit le 100% de la pêche annuelle des perches, 24.4% de la totalité des truites (359 prises), 82.5% de la totalité des brochets (66), 12% des truites arc-en-ciel (4) et 6% des ombres (4).

L'Arve quant à elle, contribue à 34% des truites capturées sur tout le canton (496), 23% des ombres (15), et 3.8% des brochets (3).

L'Allondon participe à hauteur de 19% des truites fario capturées dans le canton (283), 18% des ombres (12) et 8.8% des truites arc-en-ciel (3).

La Versoix contribue à 16.4% de la totalité des truites capturées (241), 53% des ombres (35), 58.8% des truites arc-en-ciel (20), et 7.5% de brochets (6).

Pour les autres cours d'eau: La Laire fournit 7 truites (0.5%) et 2 brochets (2.5%); La Seymaz: 24 truites (1.5%); L'Hermance: 14 truites fario (1%) et 2 truites arc-en-ciel (3%); La Drize: 26 truites fario (1.8%).

Commentaire:

On note avec intérêt et un peu d'étonnement que l'Arve, bien qu'en 4e position au niveau de la fréquentation nette, est la rivière qui contribue le plus (34%) aux captures de truites fario de tout le canton (496 poissons conservés). Les captures dans La Laire, La Seymaz, L'Hermance et la Drize sont très faibles et dénotent la fréquentation uniquement par quelques habitués.

Taille des poissons capturés: des surprises ... de taille !!

Le nouveau carnet introduit un changement important: le pêcheur ne note plus le poids mais **la taille** du poisson conservé. Il faut savoir que dès 2004 le nouveau règlement a introduit des **tailles de capture différenciées par cours d'eau pour la truite**. Pour rappel: Rhône = 35 cm, Allondon = 33 cm, Versoix = 30 cm, autres cours d'eau (dont l'Arve) = 25 cm. Pour **l'ombre**, la taille légale de capture a été fixée partout à 35 cm et celle du **brochet** à 50 cm.

En consultant les résultats pour l'année 2004, on constate avec étonnement que plusieurs pêcheurs ont inscrit avec diligence des captures dans leur carnet de contrôle **n'ayant pas atteint la taille légale !**

(Ci-dessous en **gras** = taille légale non respectée !)

Pour le Rhône, la taille des **truites** conservées va de **28 cm** à 80 cm, la moyenne générale s'établissant à 41.6 cm. Pour l'Allondon, la taille des truites inscrites sur le carnet va de **25 cm** à 53 cm pour une moyenne située à 36.5 cm. Dans la Versoix, les captures de truites s'échelonnent de **25 cm** à 78 cm, pour une moyenne de 32.8 cm. Pour **l'ombre**, aucun poisson en dessous de 35 cm n'a été inscrit pour le Rhône, par contre, un spécimen de **26 cm** a été inscrit pour l'Arve et un autre de **29 cm** a été noté pour l'Allondon. Dans la Versoix, un ombre de **30 cm** a été inscrit dans un carnet. Pour le brochet, aucune capture en dessous des 50 cm légaux n'a été annoncée. Quant aux parcours à gestion différenciée (secteur 9 de l'Allondon et secteur 15 de la

Versoix), dont la réglementation spécifique que ne peut être conservée qu'une truite par jour de 40 cm au moins, des carnets ont montré que des pêcheurs ont conservé au moins une truite de 35 cm sur le secteur 9 de l'Allondon, et plusieurs truites entre 25 de 39 cm sur le secteur 15 de la Versoix !

La plus grosse truite capturée en 2004 le fut dans ... l'Hermance ! (une fois n'est pas coutume) avec 88 cm, puis dans le Rhône avec 80 cm, suivie de près par la Versoix (78 cm) et enfin l'Arve (72 cm). Le plus gros ombre capturé sur le canton l'a été dans l'Arve et mesurait 52 cm. Le plus gros brochet mesurait 110 cm et fut pêché dans le Rhône.

Commentaire: la réglementation n'est toujours pas bien comprise et/ou appliquée par un certain nombre de pêcheurs. Un moyen de pallier à ces problèmes sera d'intensifier les contrôles et de mettre sur pied, comme le demande la Confédération, des cours permettant aux nouveaux pêcheurs de faire la "preuve de leurs compétences" avant d'acquiescer leur permis de pêche. A noter que les tailles moyennes sont toutes supérieures à la taille légale admise, ce qui est tout de même rassurant.

Secteurs les plus fréquentés par cours d'eau et captures réalisées sur ces secteurs

(1 fréquentation = 1 ligne remplie dans le carnet)

Enfin, encore une nouveauté du carnet de contrôle, la **sectorisation des cours d'eau**. Cette dernière permet de constater quels tronçons sont les plus fréquentés par les pêcheurs et de vérifier s'il y a une corrélation avec le nombre de captures. Cette sectorisation permet aussi de mettre en évidence les secteurs délaissés ... et à la CP d'essayer d'en améliorer la situation.

En 2004, le cours d'eau le plus fréquenté fut sans surprise **Le Rhône**, avec au total **5'251** fréquentations. Le **secteur 2** (aval Seujet - pont Butin) avec 1430 fréq. arrive en tête (57 truites, 24 brochets, 1087 perches), pratiquement à égalité avec le **secteur 4** (aval Verbois - amont Chancy-Pougny) avec 1426 fréq. (67 truites, 3 ombres, 11 brochets et 61 perches), le **secteur 1** (pont du Mont-Blanc - amont Seujet) est en 3e position avec 1074 fréq. (144 truites, 5 brochets et 1990 perches). Le **secteur 5** (717 fréq. avec 55 truites, 1 ombre, 8 brochets et 18 perches) et le **secteur 3** (604 fréq. avec 40 truites, 18 brochets et 280 perches) suivent loin derrière.

L'Arve arrive en 2e position avec un total de **2'516** fréquentations. Le parcours le plus couru est le **secteur 6** (Pont de Carouge - confluence Rhône) avec 970 fréq. (123 truites, 9 ombres et 2 brochets), ensuite arrive le **secteur 8** (frontière - pont de Vessy) avec 930 fréq. (260 truites et 2 ombres), enfin le **secteur 7** (pont de Vessy - pont de Carouge) draine 616 fréq. (113 truites, 4 ombres et 1 brochet).

La Versoix, avec un total de **1'675** fréquentations est en 3e position. Le **secteur 16** (limitrophe - prise d'eau Richelien) est le plus fréquenté avec 397 fréq. (59 truites et 17 ombres); vient ensuite le **secteur 17** (frontière - limitrophe) avec 363 fréq. (41 truites, 6 ombres et 1 brochet !), puis le **secteur 13** (barrage Usiniers - embouchure) avec 350 fréquentations (47 truites, 9 ombres et 4 brochets) et enfin le secteur 14 (pont de la rte Etraz - barrage Usiniers) avec 308 fréq. (41 truites et 1 ombre).

L'Allondon est 4e avec **1'440** fréquentations. Le parcours le plus fréquenté est le **secteur 11** (pont des Baillets - début limitrophe) avec 510 fréquentations (72 truites et 7 ombres), suivi du **secteur 10** (pont de Russin - pont des Baillets) avec 485 fréquentations (132 truites et 2 ombres). Le **secteur 12** (limitrophe - frontière) draine 224 fréq. (73 truites et 3 ombres)

Parcours mouche: les **secteur 9** (Allondon) et **15** (Versoix) sont soumis à une réglementation particulière (mouche fouettée uniquement, 1 truite par jour de min. 40m cm, ombre totalement protégé, arrêt de l'action de pêche si un poisson est conservé). Sur le secteur 9, on constate un total de 221 fréquentations pour 9 truites capturées alors que sur le secteur 15 on dénombre 257 fréquentations pour 56 truites capturées (dont un certain nombre n'ayant pas atteint la taille légale !! (voir "tailles des poissons capturés ...").

Les autres cours d'eau: La Laire: 87 fréq. avec 7 truites et 2 brochets; La Seymaz: 83 fréq. avec 24 truites; La Drize: 60 fréq. avec 26 truites; L'Hermance: 53 fréq. avec 16 truites; Autres: 49 fréq. avec 14 truites et 3 brochets.

Commentaire: ces chiffres sont très instructifs et la comparaison d'année en année sera encore plus parlante. Cela nous renseignera sur l'évolution de la pêche à Genève que nous espérons positive. Rendez-vous est déjà pris pour l'analyse des résultats de l'année 2005.

Maxime PREVEDELLO - président de l'AGSP



LOSINGER

Le repeuplement en question(s) (1ère partie)

(M.P.) La question concernant le bien-fondé du repeuplement de nos cours d'eau se pose régulièrement, il s'agit même d'un point fondamental de la politique de gestion halieutique des diverses administrations en charge de la pêche en Suisse. L'évolution des connaissances nous permet de dégager des principes d'action à respecter pour "se tromper le moins possible" lors de l'immersion des poissons de repeuplement. Depuis la création de l'AGSP, nous nous intéressons à cette question, en espérant trouver si ce n'est une réponse définitive, du moins une direction à suivre pour l'avenir.

Le Bureau suisse de coordination et d'information sur la pêche (FIBER) a mis sur pied une grande conférence/séminaire sur ce sujet le 19 novembre 2005 à Berne. Elle fut suivie le 8 avril 2006 à Olten d'un atelier de travail intitulé "Rempoissonnement en cours d'eau". Plusieurs membres de la CP et de l'AGSP ont pu y entendre 3 conférenciers et participer ensuite à des ateliers de travail. Nous vous livrons ci-dessous une première partie d'un article sur les tendances actuelles au sujet du repeuplement de nos cours d'eau (texte adapté à partir du document édité par le FIBER).

Ces deux séminaires nous ont appris que:

Les premières introductions de truites issues d'aquaculture sont intervenues en Suisse dès 1860 ! Cette pratique n'a cessé de s'intensifier jusque dans les années 1980 pour s'infléchir ensuite tout en restant conséquente. A l'heure actuelle, plus de **10 millions de truites** toutes tailles confondues, sont encore annuellement déversées dans les cours d'eau suisses.

Le rempoissonnement constitue un **acte expérimental complexe** dont l'efficacité peut s'avérer très faible et qui peut même, parfois, nuire aux populations de poissons sauvages.

Afin d'**optimiser la gestion halieutique**, le repeuplement doit s'inscrire dans une démarche rationnelle et tout projet d'immersion de poissons devrait être précédé de la définition d'un état initial visant à déterminer la qualité du milieu récepteur afin d'en définir la pertinence et l'utilité et ainsi en prédire les chances de réussite. En particulier, les milieux abritant des populations saines et équilibrées ne nécessitent aucune introduction. Donc, la question du repeuplement ne doit se poser que pour les hydrosystèmes perturbés et dont les potentiels piscicoles sont altérés.

Dans les cas où les alevinages paraissent nécessaires et susceptibles d'être efficaces, il convient de respecter les règles suivantes, afin de tenter d'optimiser la survie des poissons immergés et surtout pour être sûr de ne pas nuire aux populations sauvages restantes:

- **Adapter les quantités repeuplées** à la capacité d'accueil du milieu récepteur, établie lors du diagnostic initial.
- En pisciculture, ne réaliser des **accouplements que d'une manière aléatoire à partir d'un stock de géniteurs conséquent et régulièrement renouvelé** par des individus sauvages prélevés de préférence dans le milieu récepteur afin de ne pas induire de sélection artificielle et donc provoquer une perte de diversité génétique.
- N'utiliser que des poissons de **qualité sanitaire irréprochable** afin d'éviter la propagation de pathogènes, la Maladie Rénale Proliférative (MRP) notamment.
- Afin d'augmenter leur chance d'adaptation, introduire de préférence des **poissons aux stades précoces**, ayant subi une faible domestication (oeufs embryonnés, alevins vésiculés).

Dans la même optique, chaque expérience de repeuplement devrait en toute rigueur s'accompagner d'un **contrôle d'efficacité**. Ainsi plusieurs exemples de suivi par marquage/recapture des poissons introduits dans des cours d'eau perturbés ont montré que le rempoissonnement, même à partir d'individus issus de souches autochtones, n'avait permis de restaurer ni de soutenir les populations en place. Ces expériences mettent en doute l'efficacité réelle des déversements de poissons y compris pour augmenter les rendements de la pêche à la ligne. En revanche il a clairement été suggéré que le traitement des causes de perturbation du milieu se traduit immédiatement et de manière spectaculaire par le rétablissement des potentiels pisciaires.

Il faut savoir que si le rempoissonnement est un procédé plus que séculaire, **il ne s'inscrit pas dans une politique de gestion environnementale durable des milieux aquatiques**. Dans la perspective d'améliorer les rendements de la pêche, une appréciation objective du rempoissonnement, pouvant conduire à sa réadaptation voire à sa remise en question, est à envisager. Lors de ses prochains travaux, FIBER contribuera donc à fournir les fondements d'une telle réorientation de la gestion halieutique, tout en prenant garde à préserver et même à redynamiser la richesse sociale et culturelle qui émaille la vie associative des pêcheurs, tout en respectant leurs intérêts.

(Suite de l'article dans le No 46 de l'INFO-PECHE)



Rampini

Lac et rivières



Rampini+Cie SA Genève
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier
Tél. 022 306 18 50 · Fax 022 306 18 90
www.rampini.ch

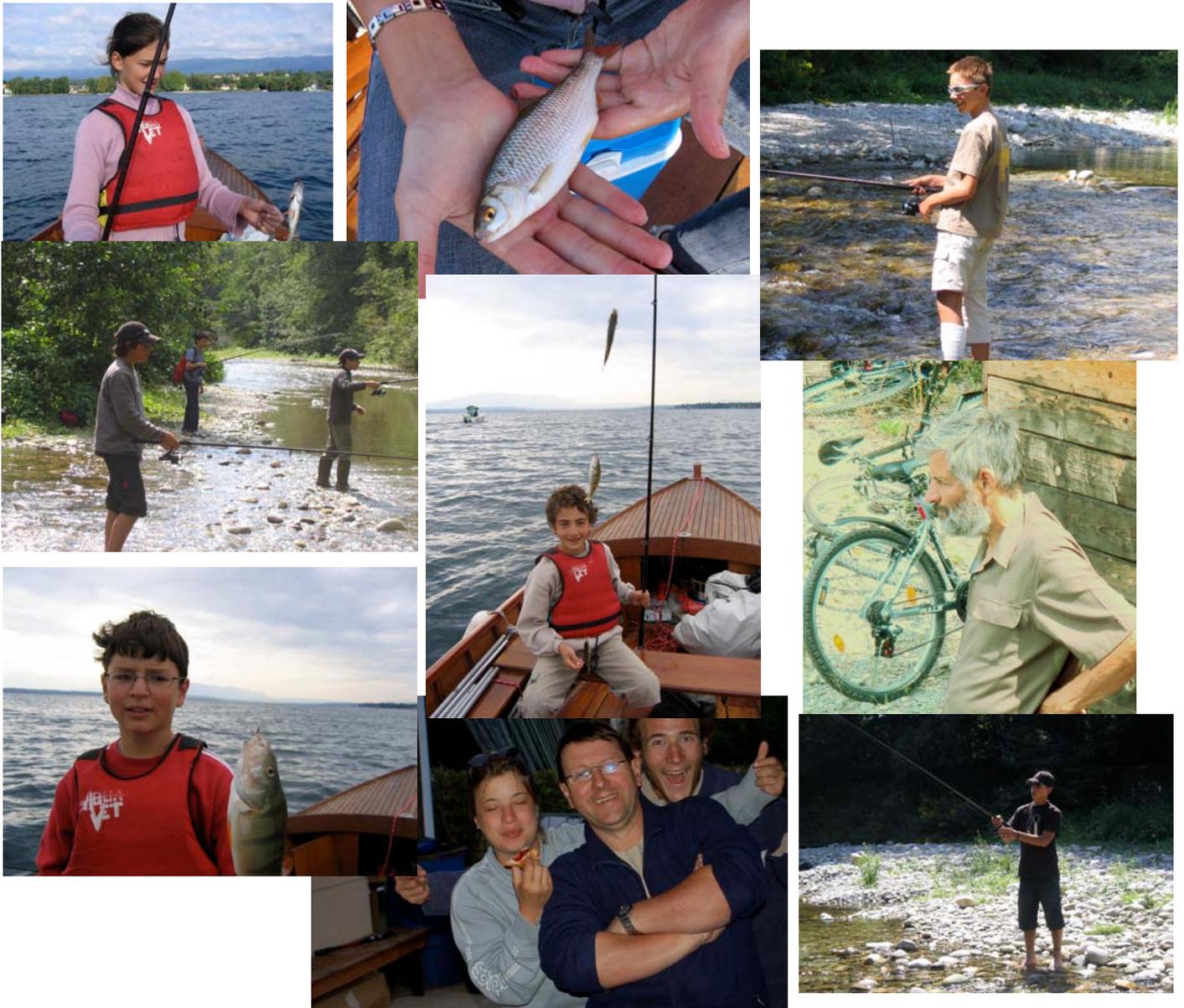


CAMP DE PECHE 2006

Ce sont à nouveau onze garçons et une fille âgés de 12 à 15 ans qui ont participé du 7 au 11 août 2006 à la 2e édition du camp de pêche organisé par l'AGSP. Comme en 2005, les douze jeunes furent encadrés par 4 moniteurs et c'est au centre scout des Pérouses à Satigny que nous avons à nouveau dressé nos tentes et installé la cuisine et le réfectoire sous le couvert tout proche. Les techniques pratiquées furent la pêche au coup, au lancer et à la mouche. Les différents lieux de pêche: l'Allondon (secteurs 9 et 10), le Rhône (secteur 4), le lac Léman, l'étang des Bouvières et l'étang de Richelien. Le mercredi après-midi nous sommes allés au bord du ruisseau le Roulava pour une activité de découverte du milieu, où nous avons visité les anciennes grottes à bitume et observé une belle "souille" de sangliers.

Pour nous rendre sur les lieux de pêche, nous nous sommes déplacés à vélo sauf pour les activités au lac Léman et l'étang de Richelien à Versoix. Le mercredi soir nous avons dégusté les poissons pêchés (filets de truites et de perches) pour le plus grand plaisir de tous. Un grand merci aux moniteurs "intérimaires" qu'ont été Vincent GERN, Silvio DENTELLA, Maurice MAZ-ZOLA et Charles BRINER, sans oublier les "officiels" Sophie LACROIX, Jean-Loup REMOLIF, Jean-Pierre MOLL et le soussigné. Merci également à Christophe HAYOZ qui a mis gracieusement à disposition l'étang des Bouvières ainsi qu'au Domaine de la Nature qui nous a autorisé à pêcher à l'étang de Richelien le vendredi. Rendez-vous l'été prochain pour de nouvelles aventures !

Pour l'équipe de moniteurs: Maxime



BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône CH -1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29

Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous
sans moi ..?



Y a-t-il un pêcheur dans la salle ?

(Tiré du site de l'association France Nature Environnement - voir le lien ci-dessous)

Le nombre de pêcheurs, calculé d'après le nombre de taxes piscicoles acquittées (exigée pour pratiquer cette activité en France), a baissé de 5,1% en 2005. Entre 1995 et 2005, ce sont 30,68% de pêcheurs en moins sur les rives des cours d'eau français. Si cette baisse d'effectifs peut avoir de nombreuses causes, il ne faut pas négliger cependant que le nombre de pêcheurs peut constituer un indicateur intéressant de la qualité des rivières : plus les rivières seront saines, plus elles seront riches en poissons, et plus il y aura de pêcheurs ! Amis pêcheurs, seriez-vous les annonciateurs d'un état des eaux qui aurait bien du mal aujourd'hui à atteindre le niveau de qualité exigé par la Directive Cadre sur l'Eau en 2015 ? Internet: www.fne.asso.fr

Contrôle de la pêche (1er épisode)

Une anecdote à ajouter au dossier de la gestion des activités de plein-air dans le canton de Genève: notre membre Jacques LANG a (enfin) été contrôlé au bord de l'Allondon à Moulin Fabry. Mais pas par les gardes pêche ! Ce sont des gardes-frontière qui d'ailleurs n'ont pas voulu signer son permis de pêche mais ont tout de même contrôlé son identité.

La CP poursuivie par ... le pape !

Etrange coïncidence, le pape Benoît XXVI était en voyage officiel en Pologne à la même date que la Commission de la Pêche. Cela n'aurait été relevé par personne si l'on n'avait constaté avec étonnement que lors de son voyage précédent, la Commission de la Pêche se trouvait également sur le chemin du pape Jean-Paul II lorsqu'il était en visite en Slovaquie ! Après réflexion, cette coïncidence s'explique: puisque le pape est le successeur de St-Pierre, qui était pêcheur lui aussi, il se devait tout naturellement de nous suivre à la trace !

Sauvegarde de l'ombre lémanique

En Romandie, une commission pour la sauvegarde d'une souche d'ombre lémanique a été récemment constituée. Sous l'égide de la Fédération suisse de pêche, des représentants des services fédéraux et cantonaux de la pêche, ainsi que des pêcheurs délégués des cantons de Genève, de Vaud, du Valais et du Chablais français se sont réunis dans le but de faire le point sur la situation de l'ombre commun dans le bassin versant du Rhône. Cette souche est considérée comme spécifique aux affluents du lac Léman. Une synergie entre les cantons concernés et la France voisine a été créée de manière à coordonner une action commune pour favoriser le développement de cette espèce locale en diminution. Un plan de mesures de repeuplement en complément de travaux de revitalisation prévus est actuellement à l'étude. Des recherches historiques sur la répartition de l'ombre dans le bassin versant du Rhône sont en cours, tout comme la prospection de sites pour la création de stock de géniteurs d'ombres de souche indigène. C'est Thierry Potterat, vice-président, qui représente la FSP au sein de cette commission.



Contrôle de la pêche (2e épisode)

Histoire vraie arrivée le 8 juillet dernier au Quai du Rhône. Le représentant de la maison **Storm** procédait à des démonstrations de poissons nageurs dans le Rhône juste devant le magasin "La boutique du pêcheur" muni d'un permis journalier dûment acquis pour l'occasion. Survient un garde de l'environnement qui contrôle le permis mais qui visiblement ne connaît pas les formulaires de permis journaliers pour les rivières puisqu'il confond le prix du permis (imprimé sur le document) et l'heure de délivrance (inscrite à la main par le détaillant d'articles de pêche). S'en suit une discussion surréaliste entre le représentant (de matériel de pêche) et l'autre représentant (des forces de l'ordre de la faune) avec à la clef pas mal d'énerverment. Comme le permis a été délivré à 10h, le garde a cru que celui-ci n'avait coûté que 10.- CHF alors que le prix réel est de 20.-. A signaler que pour les permis journaliers rivière, **le demi-tarif n'existe pas !!** Finalement, que penser de ce garde qui cherche des poux à une personne tout à fait en règle alors que plusieurs dizaines de jeunes sautent et nagent dans le Rhône à quelques mètres de là, au mépris le plus total de l'interdiction de baignade dans le Rhône urbain ?



Etang des Bouvières

Depuis son ouverture, l'étang des Bouvières joue bien son rôle d'étang de pêche destiné aux pêcheurs débutants et aux enfants. Dans ce contexte on peut clairement parler de réussite, même si les prises ne sont pas toujours garanties ... mais à la pêche on n'est jamais sûr de rien n'est-ce pas ? A signaler aussi que la société gestionnaire a offert la possibilité d'acquiescer le permis journalier en des lieux de vente proches de l'étang, encore faudrait-il que les personnes désireuses d'acheter ce permis se comportent de manière correcte. En effet, que penser de ceux qui se rendent au Vignoble Doré à Russin en adoptant un comportement odieux vis-à-vis des employés du café ou qui ne s'arrêtent jamais pour consommer ne serait-ce qu'un café ? Ces points de vente sont un service aux pêcheurs, alors merci de patienter et de comprendre qu'on ne peut pas répondre immédiatement si vous arrivez vers 11h45, au moment du "coup de feu" en cuisine.

Initiative Eaux Vivantes

Bien que déjà dotés d'un fonds et d'un service de renaturation des cours d'eau, les pêcheurs et électeurs genevois ont répondu présent lors de la collecte de signatures en faveur de l'initiative populaire fédérale lancée par la FSP. Il faut relever que sur les 162'000 signatures déposées début juillet à Berne, 120'000 ont été obtenues uniquement par les fédérations et associations de pêcheurs suisses. Le reste des signatures a été récolté par les associations de protection de l'environnement qui sont Pro Natura, le WWF et la Fondation suisse de la Greina. L'initiative est maintenant dans le circuit démocratique du parlement et la campagne de votation, si le Conseil Fédéral ne fait pas de contre-propositions acceptables pour que le comité d'initiative retire son texte, promet d'être dure. Les opposants au projet de loi (turbineurs et lobbyistes de tout poil) fourbissent déjà leurs arguments pour démolir une initiative qui finalement ne réclame que le minimum vital pour nos cours d'eau.

Journal Suisse de la Pêche (Édition Juillet / Août 2006)
"Journée de l'environnement" : réflexions d'un pêcheur

Chaque année, le 5 juin, la " Journée internationale de l'environnement " est célébrée avec plus ou moins d'intensité. La Suisse l'a également fêtée. Cette année, c'est Bruno OBERLE, nouveau directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui s'est exprimé. Et il a usé de paroles aussi grandes et belles qu'intelligentes. Notamment lorsqu'il a parlé de la diversité biologique en la qualifiant de notre " héritage ", observant textuellement ce qui suit : " La biodiversité est un capital qui est le résultat de millions d'années d'évolution et que nous connaissons encore assez mal. Avec les espèces qui disparaissent, disparaissent aussi les effets de ces espèces sur leur milieu, l'environnement se simplifie, il s'appauvrit (...). En résumé, la diversité biologique est véritablement une richesse naturelle que nous devons gérer et développer. ". Lequel ou laquelle d'entre nous, pêcheurs et pêcheuses, ne pourrait pas souscrire cette constatation ? On a pu lire de telles réflexions ailleurs aussi. Par exemple dans le magazine ORNIS, organe de l'Association suisse pour la protection des oiseaux (ASPO). L'ASPO a lancé, dans l'édition d'avril dernier, une campagne ayant pour devise " La biodiversité - source de richesse ". Qui de nous ne saurait s'y reconnaître ?

Mais où sont les poissons ?

Il y a un bémol à tout cela. En entonnant leurs cantiques à la gloire de la diversité biologique, ni M. OBERLE ni l'ASPO n'ont pensé aux poissons ou n'en ont en tout cas pas parlé. Le discours a tourné autour du hêtre, du chêne, du chevreuil et de la musaraigne, et surtout autour des oiseaux. Toujours est-il que les lecteurs et lectrices d'ORNIS ont appris que 70 pour cent des amphibiens figurent sur la Liste Rouge des espèces menacées.

Mais aucun mot, dans les discours ou dans les articles, sur le fait que sur les 54 espèces de poissons indigènes d'origine, 34 sont en danger ou menacées d'extinction et que 8 ont déjà disparu. L'ASPO continue d'occulter systématiquement le fait que certaines espèces de poissons, en particulier l'ombre et la truite de rivière, sont menacées par des oiseaux au bénéfice d'une politique protectionniste qui est largement superflue. Pour l'ASPO et ses adeptes, la seule vérité est celle que justifie la défense politique de ses intérêts. Et pour le protecteur en chef de l'environnement de notre pays, le hêtre, le chêne, le chevreuil et la musaraigne, les 80 espèces de papillons de jour recensées dans la vallée de Zermatt ainsi que les 372 espèces de plantes des environs de Grindelwald ont plus de valeur que les porteurs de nageoires qui échappent en règle générale au champ de vision des voyants ordinaires. Les poissons souffrent effectivement de leur non-visibilité, de leur viscosité qui n'incite pas à la caresse et de leur froideur humide. Même les tout petits poissons n'arrivent pas à accrocher le regard par leur maladresse puérile comme le peuvent la plupart des autres bébés animaux. Impossible de les approcher sous la surface de l'eau. Ils n'incitent à l'observation qu'en tant qu'objets s'ébattant derrière la vitre d'un aquarium. Cela ne saurait justifier que les amis des oiseaux, des animaux et des plantes méprisent ou ignorent pour le moins ces étranges vertébrés.

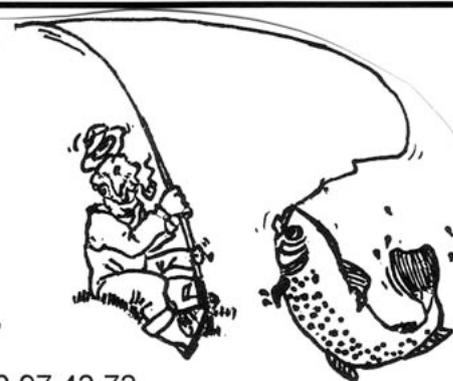


Protéger la diversité sans distinction d'espèces

Selon nous, celui ou celle qui se déclare adepte de la diversité biologique et de sa protection doit aussi vouloir protéger les espèces de poissons menacées, reconnaître et accepter les faits et, par conséquent, selon les circonstances, admettre que certaines espèces (d'oiseaux) doivent être maîtrisées au profit d'autres espèces (de poissons en l'occurrence). Nous autres pêcheurs et pêcheuses en faisons un principe. Nous tolérons les " concurrents ", là où ils volent ou où ils pêchent, aussi longtemps qu'ils ne menacent pas des espèces de poissons. Mais, dès le moment où il y a menace de déséquilibre au détriment de ces poissons, nous exigeons des contre-mesures, au nom et dans l'intérêt de la sauvegarde de la diversité des espèces. C'est le cas pour le Fanel au bord du Lac de Neuchâtel.

A 15 minutes de Genève par l'A 40
Sortie Bonneville. Découvrez le site
De pêche « AU BIEN NOYE »
Ce petit lac de 7 ha est situé dans un
Cadre sauvage au cœur de la Haute-Savoie.
Location de barques. Mouche fouettée
sans ardillon. Truites arc-en-ciel, fario,
Aguabonita, saumons des meuniers, brochets,
perches et black-bass.

Pour renseignement et réservations : 0033 450 97 42 72
Site internet: <http://www.aubiennoye.com>
Email : auberge.mont-blanc@wanadoo.fr



ARTICLES DE PECHE LACS ET RIVIERES

www.articles-peche.ch



Un grand choix d'articles pour la pêche en rivières, lacs et à la mouche.
Appâts vivants.
Permis journaliers lac et rivières.
Sortie de pêche en bateau sur le lac et école de pêche pour adolescents et adultes
Conseils et formations aux différents types de pêche.



Articles de Pêche
Route Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 22 755.54.41
Fax. +41 22 755.54.42

Horaires
MARDI à SAMEDI 8H00 à 18H00
DIMANCHE 8H00 à 12H00
LUNDI FERME



Félicitations à notre membre Sivio DENTELLA qui a capturé ce magnifique brochet de 1m10 le 22 août 2006 au large de Port Choiseul ... à la gambe !! Il faut le faire !!

Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ?

Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que les chouettes chevêches portent des tongs et une muselière ?

Sociétés membres : La Carougeoise La Fine Equipe Genève Fishing Club Genève
La Versoisienne Les Bouvrières Amicale TOS-Lémanique

Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant !!

DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (No 45 - Septembre 2006)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

• En tant que membre individuel - sympathisant* oui - non *

(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : **30. - FS** par an)

• J'aimerais adhérer à une des sociétés membres: oui- non *

Si oui, laquelle : _____

• Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non * (* entourer ce qui convient)

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP
LES BOUVIERES
LA CAROUGEOISE
LA FINE EQUIPE GENEVE
FISHING CLUB GENEVE
LA VERSOISIENNE
AMICALE TOS-Lémanique

PREVEDELLO Maxime
HAYOZ Christophe
BRINER Charles
LANG Jacques
PACHE Jean-Marc
BEUCHAT Pierre-Alain
MAZZOLA Maurice

9, Bernex-en-Combes	1233	BERNEX
4b, ch. de l'Aulne	1212	GRAND-LANCY
116, ch. de la Montagne	1224	CH.-BOUGERIES
56, Jacques-Dalphin	1227	CAROUGE
2c, ch. du Gué	1212	GRAND-LANCY
70, ch. de l'Etang	1219	CHATELAINE
239, rue de Bernex	1232	CONFIGNON

Site du Fishing Club Genève: www.fishing-club-geneve.com

Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch